

Décision

Générale

colonial

Décision n° 44-363-1927 Indemnités.

n° 44-363-1927

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

16 février 1927

Numéro JO

n° 363 du 01/02/1927

Date du numéro

1 février 1927

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité allouée au médecin chargé de la visite des viandes est portée de 300 à 600 francs l'an. L'allocation forfaitaire allouée au médecin des services extérieurs est portée de 1.260 à 2.000 francs l'an.